

RHÔNE

LE DÉPARTEMENT

Nouvelle politique de déplacements

Pour un service de qualité et une mobilité durable

CERTU / BHNS périurbains (Lyon 18 mai 2010)

www.rhone.fr

1 / La nouvelle politique de déplacements du Département du Rhône

Pourquoi une nouvelle politique de déplacements ?

- Un constat partagé

- *L'étalement urbain*
- *La saturation des réseaux de voiries*
- *Le vieillissement de la population*
- *Les enjeux environnementaux*

- Des actions déjà engagées

- *Le projet REAL*
- *La tarification unique à 2 euros*
- *Le TAD zonal*
- *...*



mais de fortes attentes politiques d'aller plus loin, de mettre en place une offre de déplacements mieux adaptée aux évolutions et aux besoins constatés

1 / La nouvelle politique de déplacements du Département du Rhône

Comment définir une nouvelle politique de déplacements ?

• évaluer les besoins

- déplacements domicile/travail
- flux scolaires, dans le cadre du dispositif départemental en vigueur
- déplacements de proximité dans le cadre de la concertation avec les territoires.

• bâtir une nouvelle offre de déplacement

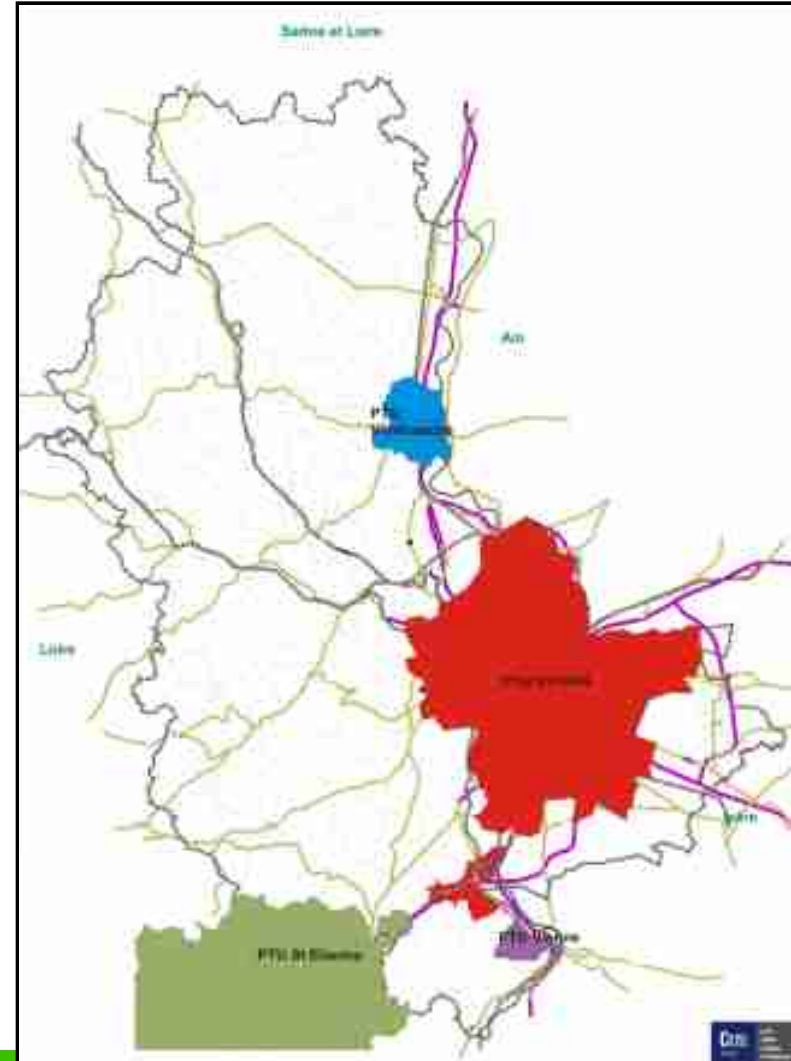
- offre intégrée pour tous les motifs (*plus de spécificité pour le transport scolaire*) ; faire abstraction de l'offre actuelle
- objectif de développement des synergies avec les autres modes de transports publics (TER, TCL, STAV, STAR,...)
- offre départementale renouvelée :
 - *lignes express départementales (LED) si pas de TER,*
 - *navettes de rabattement*
 - *lignes de proximité,*
 - *navettes internes au territoire*
 - *TAD zonal*
- prise en compte des modes doux + covoiturage

nouvelle politique départementale de déplacements

1 / La nouvelle politique de déplacements du Département du Rhône

- co-construire un réseau départemental

- en lien avec les autres AOT
- en prenant en compte les évolutions territoriales en cours



nouvelle politique départementale de déplacements

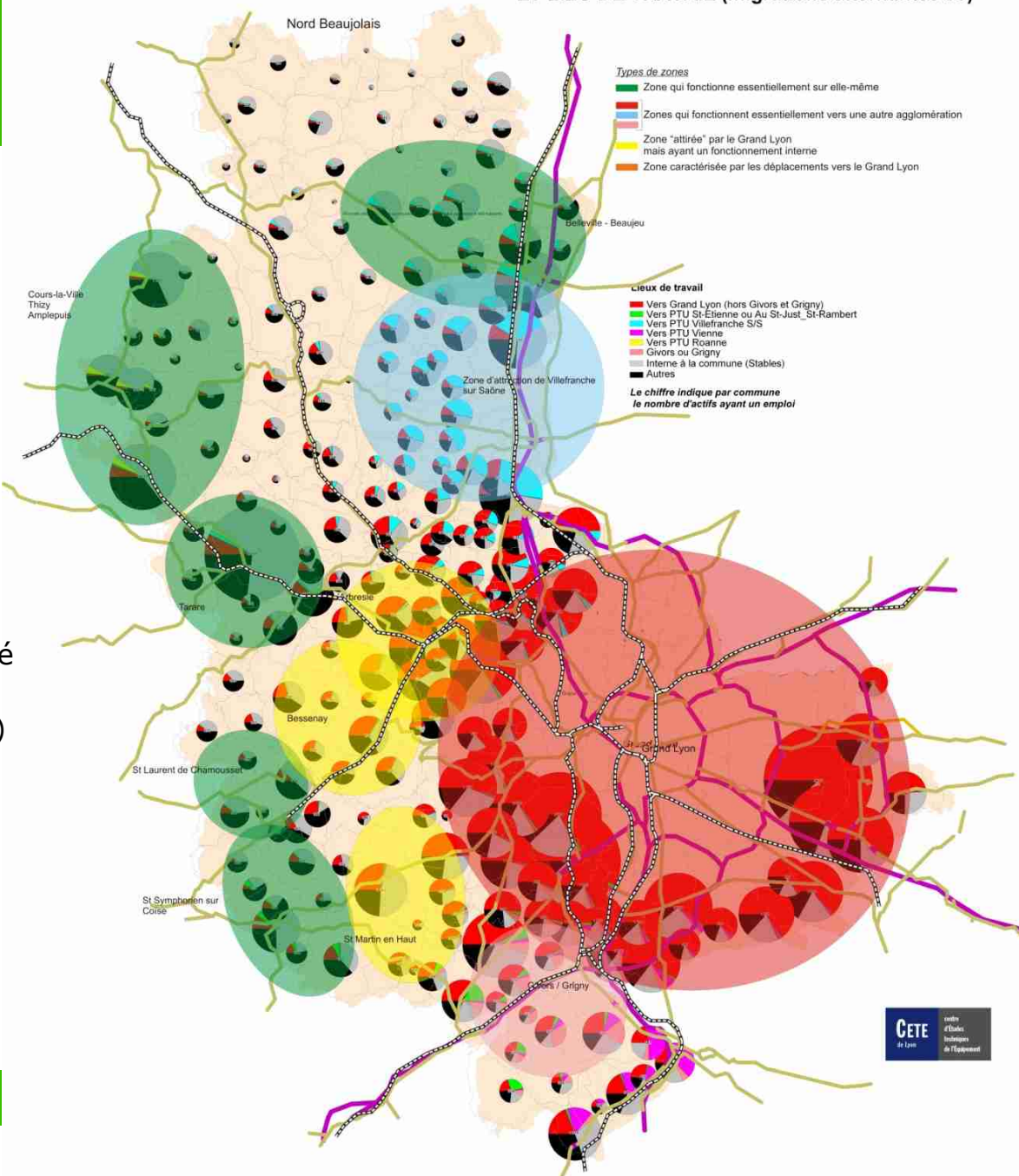


Des territoires polarisés vers l'agglomération lyonnaise (cantons périurbains)

Des territoires polarisés vers l'agglomération de Villefranche

Des territoires intermédiaires (fonctionnement mixte : local et tourné vers l'agglomération) (Ex : L'Arbresle, St Martin-en-Haut, ...)

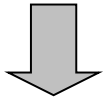
Des territoires plus autonomes (Ex : Belleville/Beaujeu, Tarare, Thizy/Amplepuis,)



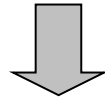
1 / La nouvelle politique de déplacements du Département du Rhône

Délibération du 4 décembre 2009 de l'Assemblée départementale

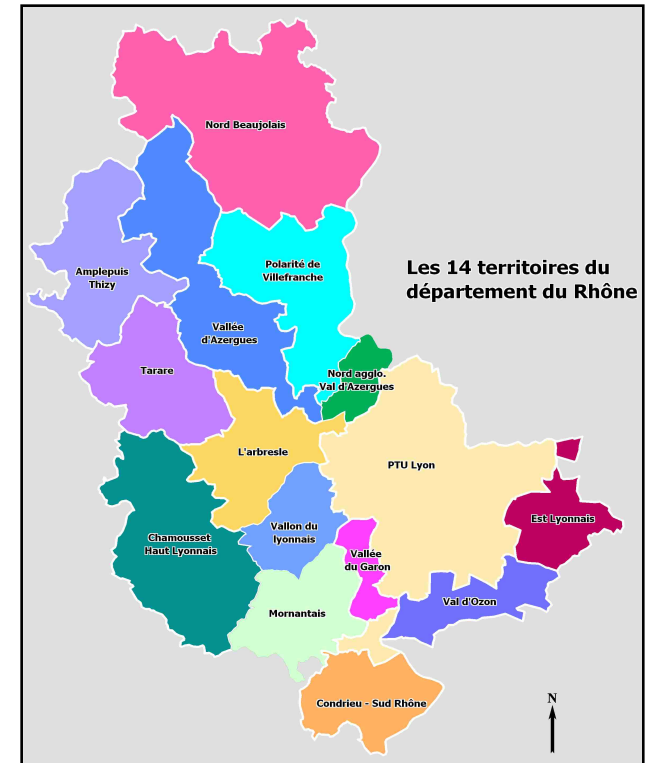
- # Construire un réseau départemental global en fonction de la répartition des compétences en matière de politique de déplacements
- # Engager une concertation avec les territoires en s'appuyant sur les intercommunalités



Bâtir un diagnostic partagé des besoins de déplacements



Définir un schéma de déplacements



#

1 / La nouvelle politique de déplacements du Département du Rhône

Les échéances : objectif septembre 2012 (fin des contrats en cours)

Volet desserte.

- Globaliser l'offre de transport lors du renouvellement des contrats
- Intégrer les transports scolaires dans l'offre globale de déplacements
- Construction de l'offre à budget constant, définir des règles de financement équitables pour tous les territoires
- Possibilité de construire des co-financements

Volet service à la mobilité.

- Système billettique
- Système d'information des voyageurs
- Co-voiturage
- Plan de déplacements d'entreprises, Plan de déplacements inter-entreprises...

2 / Une proposition de hiérarchie du réseau

Hiérarchisation proposée

- Réseau structurant
 - TER
 - Ligne express départementale
- Le réseau de dessertes de proximité
 - Lignes principales locales : liaisons entre pôles locaux
 - permanence de l'offre toute l'année
 - niveau d'offre en fonction de la demande
 - Dessertes complémentaires (fonctionnement régulier ou à la demande)
 - liaisons locales, desserte interne de pôles
 - desserte des établissements scolaires
 - rabattement en gare,
 - desserte PMR

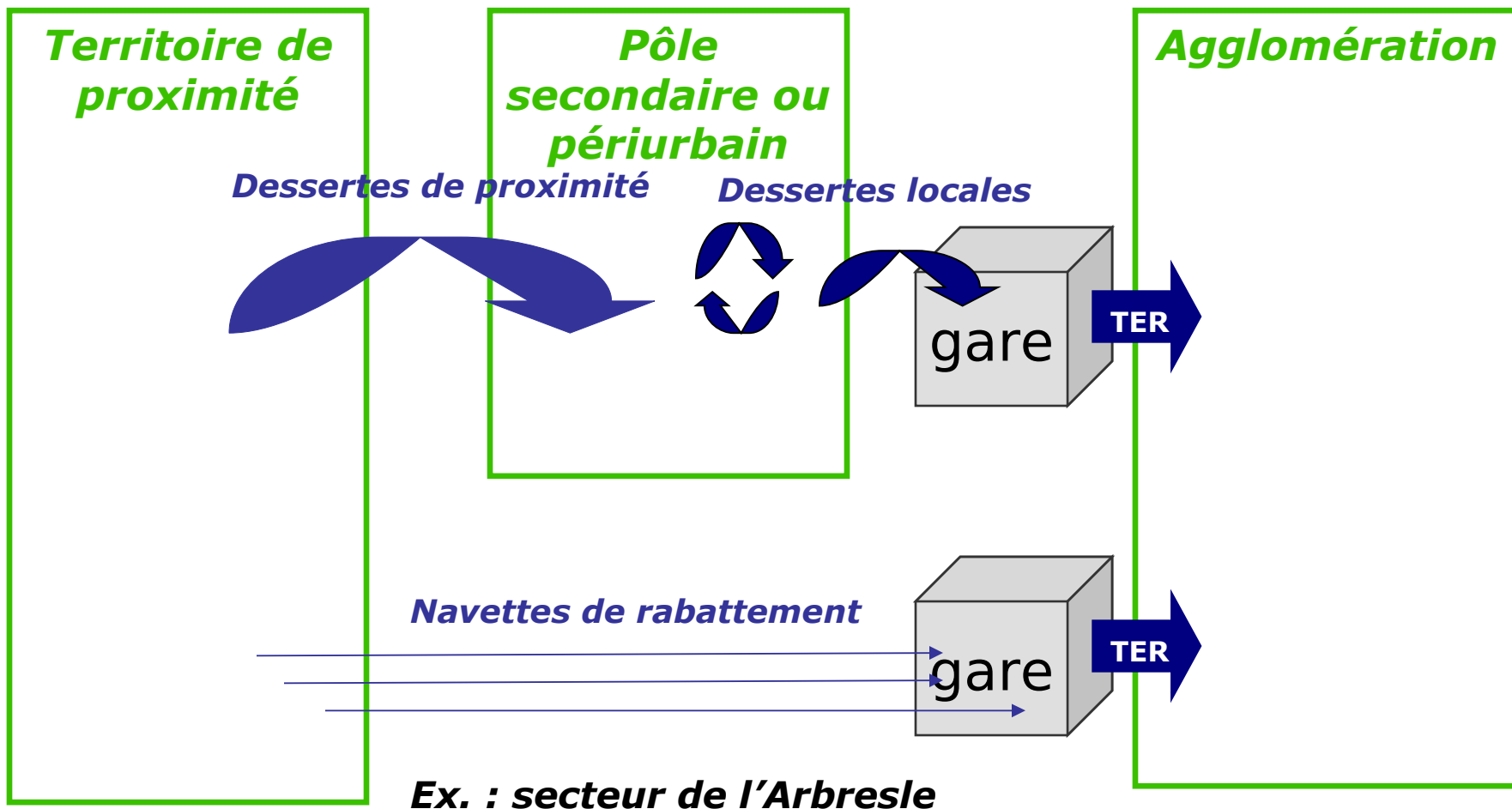


Objectif : co-construire un réseau départemental

nouvelle politique départementale de déplacements

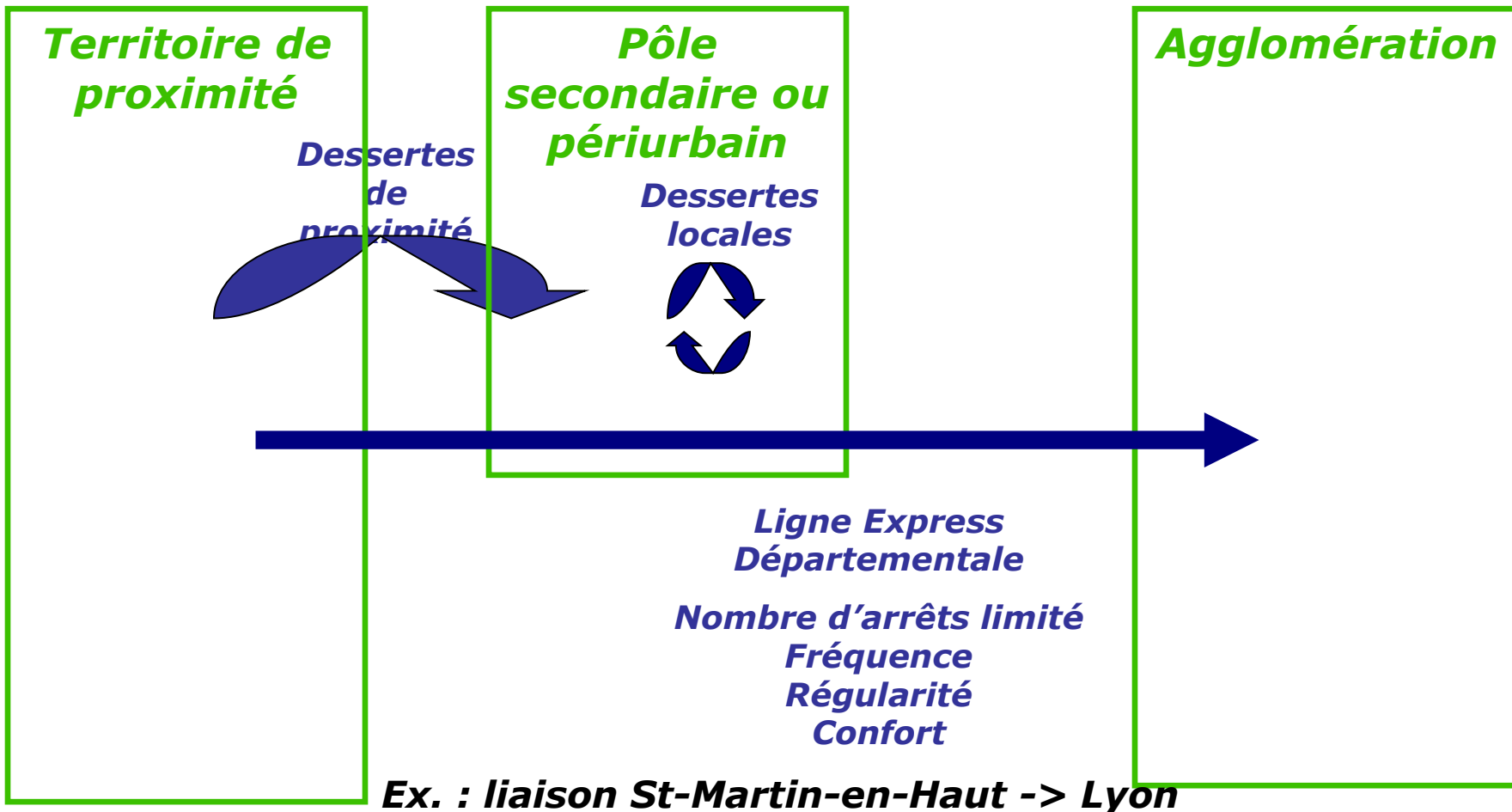
2 / Une proposition de hiérarchie du réseau

- Schéma de desserte avec gare TER sur le territoire



2 / Une proposition de hiérarchie du réseau

- Schéma de desserte sans gare TER sur le territoire



nouvelle politique départementale de déplacements

3 / Les LED (lignes express départementales)

LED : ligne express offrant des liaisons rapides avec l'agglomération lyonnaise

- offre complémentaire du TER en termes d'horaires et de liaisons
- offre cadencée
- permanence de l'offre toute l'année
- aménagement de voirie / priorité des cars

Caractéristiques techniques

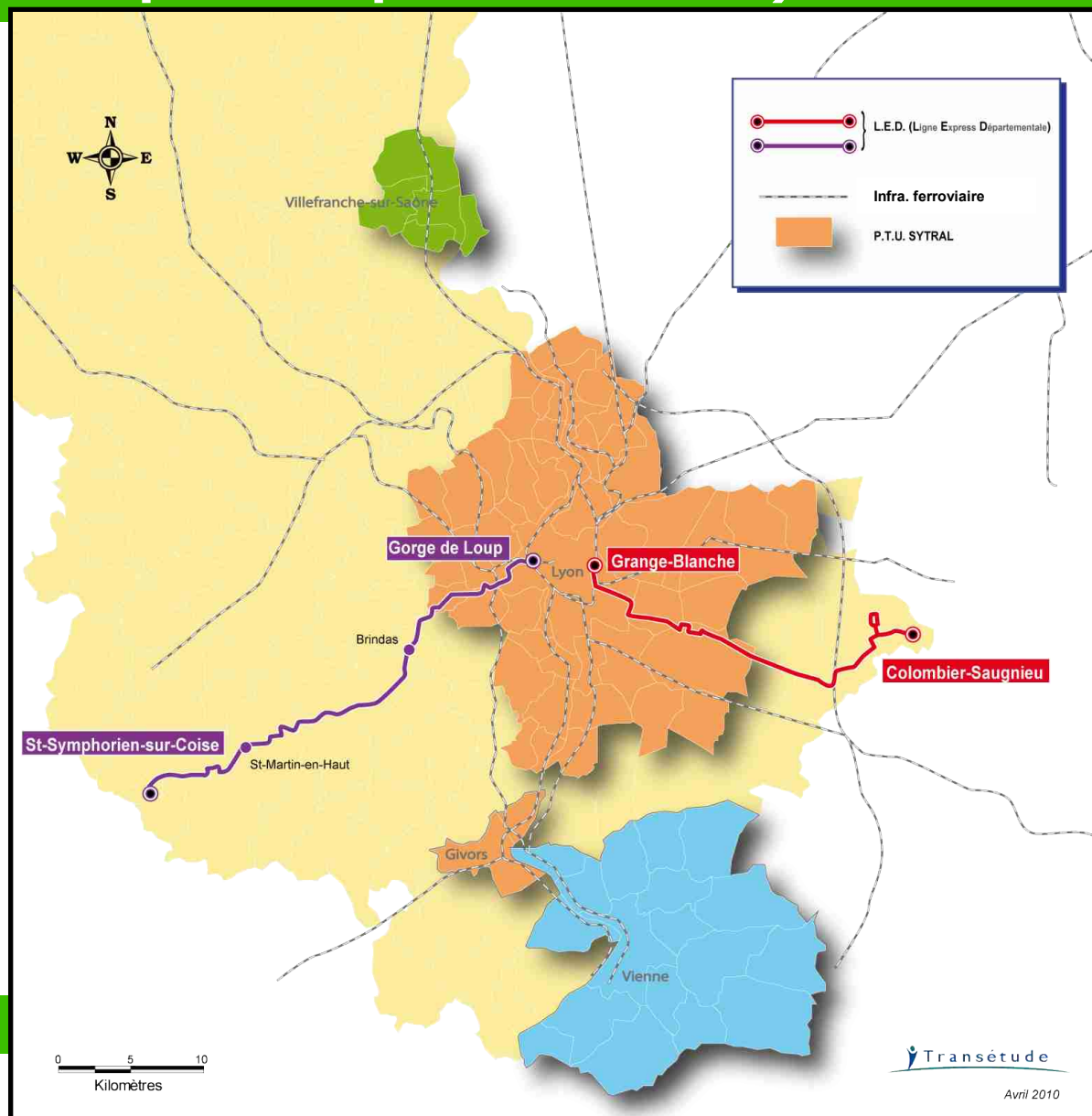
- Amplitude :
 - première arrivée à Lyon vers 6h30-7h00
 - dernier départ de Lyon vers 20h00-20h30
- Fréquence :
 - du lundi au vendredi : cadencement 30 min en pointe / 60 min en heure creuse
 - Samedi et dimanche : 60 min
- Permanence d'attractivité durant les vacances scolaires

Aménagements de voirie – système de priorité cars

3 / Les LED (lignes express départementales)

2 LED complètent le réseau TER


- St Martin en Haut / Brindas / Etoile d'Alaï / Gorge de Loup (via LEOL)
- Colombier-Saugnieu / St Laurent de Mure / St Bonnet de Mure / Lyon Grange Blanche





Merci de votre attention.

Christophe ROCHER
Département du Rhône
Direction des transports départementaux

 04 72 61 78 76

Fax 04 72 61 27 26

 christophe.rocher@rhone.fr